



HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°43-2023-080

PUBLIÉ LE 12 JUILLET 2023

Sommaire

43_Pref_Préfecture Haute-Loire / Bureau de la réglementation et des élections

43-2023-07-11-00001 - Arrêté préfectoral DCL-BRE n° 2023-74 en date du 11 juillet 2023 FIXANT le tableau complémentaire des électeurs appelés à participer à l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023 pour les communes de MoNISTROL-SUR-LOIRE et Les vastres (4 pages)

Page 3

43_Pref_Préfecture Haute-Loire

43-2023-07-11-00001

Arrêté préfectoral DCL-BRE n° 2023-74 en date
du 11 juillet 2023 FIXANT le tableau
complémentaire des électeurs appelés à
participer à l'élection des sénateurs le 24
septembre 2023 pour les communes de
MoNISTROL-SUR-LOIRE et Les vastres

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DCL-BRE N° 2023-74 EN DATE DU 11 JUILLET 2023 FIXANT LE
TABLEAU COMPLÉMENTAIRE DES ÉLECTEURS APPELÉS À PARTICIPER À
L'ÉLECTION DES SÉNATEURS LE 24 SEPTEMBRE 2023 POUR LES COMMUNES DE
MONISTROL-SUR-LOIRE ET LES VASTRES**

Le préfet de la Haute-Loire

VU le Code électoral et notamment ses articles L. 280 et suivants et R. 131 et suivants ;

VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric Etienne en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

VU le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-33 en date du 4 mai 2023 fixant les modes de scrutin applicables à la désignation, le 9 juin 2023, des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux ainsi que leur nombre, en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-53 en date du 16 juin 2023 fixant le tableau des électeurs appelés à participer à l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023 pour le département de la Haute-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral DCL-BRE n°2023-63 en date du 28 juin 2023 portant convocation du conseil municipal de la commune de Monistrol-sur-Loire, afin de désigner les délégués et les suppléants, en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral DCL-BRE n°2023-68 en date du 29 juin 2023 portant convocation du conseil municipal de la commune des Vastres, afin de désigner les délégués et les suppléants, en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;

Considérant la décision du tribunal administratif de Clermont-Ferrand n°2301381 en date du 22 juin 2023 annulant les élections des délégués municipaux et de leurs suppléants de la commune de Monistrol-sur-Loire et la décision n° 2301433 en date du 22 juin 2023 annulant les élections des délégués municipaux et de leurs suppléants de la commune des Vastres ;

Considérant les résultats des désignations des communes de Monistrol-sur-Loire et des Vastres ;

SUR la proposition du secrétaire général

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : L'annexe n°4 du tableau des électeurs établi par l'arrêté n°2023-53 du 16 juin 2023 est modifié ainsi qu'il suit :

Tableau des électeurs – Annexe 4

Délégués communaux

COMMUNES	QUALITE	CIVILITE	NOM	PRENOM
MONISTROL SUR LOIRE	Délégué élu	Monsieur	LYONNET	Jean-Paul
	Déléguée élue	Madame	LAURANSON née PEYRARD	Marie-Pierre
	Délégué élu	Monsieur	GOYO	Laurent
	Déléguée élue	Madame	CHAUSSINAND née SCIANGULA	Sandrine
	Délégué élu	Monsieur	FREYSSENET- PEYRARD	Mathieu
	Déléguée élue	Madame	MAITRE née DUPLAIN	Elisabeth
	Délégué élu	Monsieur	CHAPUIS	Florian
	Déléguée élue	Madame	LAURENT née BARDON	Beatrice

	Délégué élu	Monsieur	BONNEFOY	Christian
	Déléguée élue	Madame	DEFOUR née BILLARD	Anne
	Délégué élu	Monsieur	FAURE	Cyril
	Déléguée élue	Madame	MERLE née TEYRASSE	Virginie
	Délégué élu	Monsieur	JAMON	Luc
	Déléguée élue	Madame	MANGIARACINA	Annie
	Délégué élu	Monsieur	JOURDA	Jean-Marc
	Suppléante	Madame	BONNEVIALLE	Fabienne
	Suppléant	Monsieur	GIRAUDON	Jean-Pierre
	Suppléante	Madame	JACOUD	Marie-Claire
	Suppléant	Monsieur	DECROIX	Vincent
	Suppléante	Madame	LAURENT	Elisa
LES VASTRES	Délégué élu	Monsieur	CHAMBON	Jean-Luc
	Suppléante	Madame	CARLE	Brigitte
	Suppléant	Monsieur	GIBAUD	Philippe
	Suppléant	Monsieur	NOUVET	Joris

ARTICLE 2: Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire et les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la préfecture de la Haute-Loire.

Le Préfet,

Eric ETIENNE

